

Séance du Vendredi 13 Avril 2018

L'an 2018, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Jussy-le-Chaudrier, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du conseil municipal sous la présidence de PASQUÉ Jean-François Maire

Etaient présents : M. PASQUÉ Jean-François, Maire, Mmes : HILT Pierrette, MOULINNEUF Christine, PICARD Delphine, SKRUCK Sonia, VACHETTE Michèle, MM : AUCLERC Thierry, GALOPIN Christian, GAUTHIER Fabrice, MOREL Jacques, VIAULT Georges

Absents excusés : Excusés ayant donné procuration : Mme DUCOURTIAL Florence à Mme HILT Pierrette, MM : POUTIER Maurice à M. PASQUÉ Jean-François, TALLARITA Pierre à Mme MOULINNEUF Christine

Absent non excusé : M. JORANDON Vincent

Secrétaire de séance : Mme SKRUCK Sonia

Adoption à l'unanimité du procès-verbal de la dernière séance.

SUBVENTION ASSOCIATION SAINTE BARBE

réf: 2018_019

Monsieur le maire informe les conseillers municipaux que suite à une mauvaise interprétation des documents lors de la réunion du conseil municipal du 9 février dernier, le montant de 905 € est erroné et que le bon montant de la subvention pour l'année 2018 est de 631 €.

Par conséquent, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (12 pour, 1 contre, 1 abstention), décide de modifier la délibération 2018_004 uniquement pour le montant de la subvention attribuée à l'association Sainte Barbe et accorde à l'association pour l'année 2018, la subvention de 631 €.

POSTE ADJOINT TECHNIQUE

réf: 2018_020

Monsieur le maire informe les conseillers municipaux du départ en retraite de Pierre BESSONNIER à la date du 1er septembre 2018. Il propose de conserver le poste tel qu'il a été créé par délibération le 19/09/2008, à savoir : grade adjoint technique pour une durée hebdomadaire de 30/35ème rémunéré à l'échelle 3.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (12 pour, 2 contre), décide de conserver le poste d'adjoint technique pour une durée hebdomadaire de 30/35ème rémunéré à l'échelle 3.

COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2017

réf: 2018_021

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de PASQUE Jean-François examine le compte administratif 2017 et le compte de gestion 2017 établi par M. Alain COLAS remplacé au 1er septembre 2017 par Mme JONNARD Sandrine pour le vote du compte de gestion et le compte administratif 2017,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état d'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017 s'équilibrant réciproquement avec le compte de gestion 2017,

Fonctionnement :

Dépenses :	433 307.28 €
Recettes :	445 603.17 €
Résultat de l'exercice :	12 295.89 €
Résultat de clôture :	317 641.30 €

Investissement :

Dépenses :	121 913.15 €
Recettes :	80 485.53 €
Résultat de l'exercice :	- 41 427.62 €
Résultat de clôture :	- 42 471.42 €

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité (14 pour) des membres votants, le conseil municipal approuve le Compte de Gestion 2017,

En l'absence de M. PASQUE Jean-François Maire (ayant une procuration), et sous la Présidence de Mme HILT Pierrette, à l'unanimité des membres votants (12 pour) et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve et vote le Compte Administratif 2017.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE 2017

réf: 2018_022

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement au budget primitif 2018 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	12 295,89
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
8. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	305 345.41
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	317 641.30
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	-42 471.42
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) > (précédé du signe + ou -)	-81 890.00
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	
Besoin de financement F. - D. + E.	124 361.42
AFFECTATION = C. = G. + H.	317 641.30
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	124 361.42
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	193 279.88
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

VOTE DES QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES 2018

réf: 2018_023

Après en avoir délibéré, à la majorité (10 pour, 4 contre) le conseil municipal décide d'augmenter les taux des taxes et vote les taux des taxes directes locales 2018 suivants :

- Taxe d'habitation : 24,36 %
- Taxe foncière (bâti) : 12,79 %
- Taxe foncière (non bâti) : 28,69 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 21,03 %.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

réf: 2018_024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (14 voix pour), approuve et vote le budget primitif 2018 proposé et présenté par le maire, au niveau du chapitre en section de fonctionnement et en section

d'investissement, qui s'équilibre, tant en recettes et en dépenses, ainsi :

Section de fonctionnement : 636 728.88 €
Section d'investissement : 951 016.42 €.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire demande à M. VIAULT Georges et Mme VACHETTE Michèle, garants pour les coupes de bois effectués dans les bois communaux, d'être présents au rendez-vous avec M. BAZINETTE Aurélien de l'Office National des Forêts le mardi 17 avril à 14 heures, dans la mesure de leur possibilité.

Monsieur le Maire donne parole à Anne Marie GOGUE sur le projet de l'Eglise pour la consolidation.

La séance est levée à 20 heures 15.